



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 18 mai 2026

DÉLIBÉRATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Attribution d'une subvention à Madame Chloé Bartolini-Poletti pour le projet « santé globale en postpartum » avec la Protection Maternelle Infantile dans le cadre du Contrat intercommunal de santé

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

Présents :

Louis POZZO DI BORGO, Marie-Hélène PADOVANI, Emmanuelle de GENTILI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Marie-Hélène PADOVANI, Nathalie VALERY- GRAZIANI, Gilles SIMEONI, Guy ARMANET, Jean-Charles LEONARDI, Jean-Michel SAVELLI, Pierre ORSINI

Absents :

Michel SIMONPIETRI ; Laurent PAPAZIAN, Philippe CIMINO, Michel ROSSI

Nombre de membres composant le Bureau : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Quorum : 8

Votants : 11

Pour : 11

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

OBJET : Attribution d'une subvention à Madame Chloé Bartolini-Poletti pour le projet « santé globale en postpartum » avec la Protection Maternelle Infantile dans le cadre du Contrat intercommunal de santé

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 30 mars 2026 qui délègue certaines compétences au Bureau et notamment :

- L'attribution de subventions à tout bénéficiaire, dans le respect, le cas échéant, des règlements, cadres d'intervention et documents d'orientation approuvés par le Conseil Communautaire, et dans la limite des crédits inscrits au budget ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 7 avril 2026 qui installe le Contrat intercommunal de santé et le Conseil local de santé mentale et addictions ;

Vu la demande de subvention reçue ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Ouï l'exposé de la 7^{ème} Vice-présidente et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (À l'unanimité)

Le versement d'une subvention de 800 euros à Madame Chloé Bartolini-Poletti pour le projet « santé globale en postpartum » avec la Protection Maternelle Infantile dans le cadre du Contrat intercommunal de santé ;

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Chapitre 65 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

Louis POZZO DI BORGO